



REGLEMENT MB ENDURO 2012

Toute inscription à la MB Enduro 2012 implique l'acceptation du règlement. Le non respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation FFC relative à la pratique du VTT en vigueur. Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

1. DEFINITION

La course MB Enduro est une épreuve de VTT qui propose aux concurrents un parcours composé de spéciales chronométrées et de liaisons non chronométrées (réalisable en VTT ou par l'utilisation des remontées mécaniques des Portes du Mont Blanc). L'ensemble du parcours est à réaliser dans un temps imparti.

Le coureur déclaré « vainqueur » sera celui qui a réalisé l'intégralité du parcours en effectuant l'ensemble des spéciales chronométrées en un minimum de temps (le temps des spéciales étant cumulé). En cas d'égalité, le vainqueur sera le coureur ayant effectué la dernière spéciale en un minimum de temps.

2. L'ORGANISATION

La MB Enduro est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE
1051, avenue de Genève
74700 SALLANCHES
+33(0)4 50 91 37 82 | vincent@mb-race.com

2.1 Dates et lieux

La MB Enduro aura lieu le 7 juillet 2012.

L'épreuve se disputera sur le domaine des Portes du Mont-Blanc. Le premier départ et la dernière arrivée se feront à Combloux.

2.2 Processus d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} Janvier 2012. Le nombre de place est limité à 180 participants.

Pour s'inscrire, deux possibilités sont offertes aux candidats :

- En ligne sur le site www.mb-race.com
- Par bulletin papier disponible dans les salons et magasins partenaires à renvoyer à l'adresse ci-dessous accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la MB RACE ainsi que la photocopie de la licence 2012 ou le certificat médical.

Association MB Race

1051, avenue de Genève
74700 SALLANCHES

La date limite des inscriptions est le 28 juin 2012 (caché de la Poste faisant foi) pour les bulletins papier, et le 6 juillet 2012 à 12h pour les inscriptions en ligne, sous réserve de places disponibles.

Le montant de l'inscription est fixé à 35 €.

Pour les inscriptions en ligne, les frais de gestion sont à rajouter à ce montant.

Le règlement du montant de l'inscription devra se faire avant le 6 juillet 2012 12h. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglé leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- la logistique et la sécurité de la course,
- le pack de bienvenue,
- les ravitaillements.

2.3 Annulation et remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toutefois les personnes ayant souscrit à l'assurance annulation lors de leur inscription au prix de 4 € pourront être remboursées dans les conditions suivantes :

Jusqu'au 7 Juin 2012 (un mois avant la course) :

Motifs : Certificat médical contre-indiquant la pratique du sport / certificat de travail

Remboursement intégral de l'inscription hors frais de dossier (frais internet et frais assurance annulation).

Du 8 au 22 Juin 2012 (15 jours avant la course) :

Motifs : Certificat médical contre-indiquant la pratique du sport / certificat de travail / certificat de décès d'un proche

Remboursement 50% de l'inscription hors frais de dossier (frais internet et frais assurance annulation).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participation

La course MB Enduro est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non.

Les compétiteurs doivent posséder une licence FFC, FSGT, UFOLEP ou Fédération Nationale affiliée à l'UCI indiquant la mention « certificat médical validé » ; ou fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition, datant de moins d'un an.

Les participants ont connaissance que :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place
- aucune décharge ne sera acceptée
- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

3.2 Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Cadets, nés en 1996 et 1997 (15 et 16 ans)
- Juniors, nés en 1994 et 1995 (17 et 18 ans).
- Hommes, nés entre 1993 et 1983 (19 à 29 ans)
- Master, nés en 1982 et avant (30 et plus)

- Dames, nées en 1997 et avant (15 ans et plus)

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

4. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRE / MATERIEL / ASSISTANCE

4.1 Equipement

Equipements obligatoires pendant toute la durée des épreuves (spéciales et liaisons) sous peine de pénalité ou de disqualification : le casque intégral à mentonnière fixe, avec jugulaire attachée ; les gants.

Equipements fortement conseillés : genouillères, coudières et dorsale.

Tout pilote se présentant au départ sans l'ensemble des équipements obligatoire se verra refuser le départ.

4.2 Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés exclusivement aux sponsors officiels de l'organisation et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus du départ ou des pénalités à l'arrivée.

4.3 Assistance

Aucune assistance extérieure n'est autorisée pendant la course. Les pilotes doivent évoluer en autonomie.

5. ACCEUIL / RETRAIT DES PLAQUES ET DOSSARDS

Le retrait des plaques de cadre se fera le vendredi 6 juillet 2012 et le samedi 7 juillet 2012 (avant le briefing de la course) sur le lieu de départ. Voir détails sur le site www.mb-race.com

Chaque pilote devra être inscrit à l'épreuve. Il devra présenter lors du retrait de son dossard :

- pour les mineurs, l'autorisation parentale.
- pour les licenciés, sa licence FFC 2012 (avec certificat médical mentionné) ou une licence FFCT, FSGT, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme,
- pour les non licenciés, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an (original ou photocopie).

Attention : sans ces éléments nous ne pourrions vous remettre votre dossard.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4)
- être au minimum en catégorie cadet pour participer

6. PARCOURS ET RECONNAISSANCE

Les spéciales de la course MB Enduro adopteront un profil descendant. Les liaisons se feront de différentes manières : en VTT ou à l'aide des remontées mécaniques.

Les spéciales seront matérialisées par des panneaux et de la rubalise. Tout pilote, franchissant la rubalise, devra remonter à l'endroit où la rubalise a été franchie, sous peine de pénalité.

Aucune reconnaissance à VTT ne sera autorisée au préalable de la course et par conséquent, tout pilote dérogeant à cette règle se verra sanctionné.

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la course le jour même (conditions météorologiques excécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

7. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1 Le briefing

Un briefing de course aura lieu le samedi matin à 8h30 : présence obligatoire.

7.2 Le transport

Les coureurs et leur VTT seront transportés depuis le village de départ Combloux jusqu'au parking du petit Cuchet. Le comité de course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et vélo dans toutes circonstances de la course.

7.3 Les horaires de course

Lors du retrait des dossards, les compétiteurs auront une feuille de route sur laquelle sera indiqué leurs heures de départ pour les différentes spéciales. Les pilotes doivent se présenter à l'heure aux départs, aucun décalage ne sera admis. (Sauf cas de forces majeures : panne des remontées mécaniques ou autres problèmes inhérents à l'organisation, auquel cas le directeur de course alertera des modifications d'horaires.)

Si les pilotes se présentent en retard ils pourront partir après l'heure à condition de se présenter au commissaire et de ne pas gêner le déroulement des autres départs. Bien évidemment, le chrono pris en compte démarre à l'heure de départ officielle.

Les pilotes s'engagent à effectuer le parcours dans son intégralité, sans prendre un quelconque raccourci. Tout pilote pris sur le fait sera sanctionné par une pénalité.

8. CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

A l'issue de la MB Enduro, seront récompensés les 3 premiers coureurs du classement scratch et du classement de chaque catégorie.

Il ne sera effectué aucun classement par catégorie de matériel.

9. ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche (commissaire ou signaleur) pour annoncer son abandon.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

10. RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

11. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'organisation contracte une assurance qui assure les coureurs en responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

12. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, ... par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

14. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la MB Enduro 2012, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

15. MODIFICATION DU REGLEMENT

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.